

SYNDICAT DU PERSONNEL DE L'OIT

Publication:

[lien](#)

SU/AGM/2025/2/R.1

9 octobre 2025

ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

DEUXIEME SESSION

9 octobre 2025

RESOLUTION

Projet de résolution visant à donner mandat de plein pouvoir au Comité du Syndicat du personnel

Compte tenu de la situation critique actuelle à l'OIT,

En l'absence d'une volonté concrète de consultation/négociation de la part de l'Administration de l'OIT avec le comité du syndical du personnel,

Afin de préserver les intérêts légitimes du personnel de l'OIT, toutes catégories confondues, et de protéger l'OIT contre un éventuel démantèlement,

L'Assemblée générale **décide** par la présente :

- de donner mandat de plein pouvoir au Comité du Syndicat du personnel pour entreprendre toutes les actions nécessaires, y compris des négociations, la grève du zèle, la grève, le soutien et la coordination des recours juridiques;
- de transmettre la présente résolution à l'Administration de l'OIT et aux membres du Conseil d'administration;
- de prendre des mesures supplémentaires pour examiner la validité juridique de la décision de l'Administration de l'OIT et, le cas échéant, d'adopter une stratégie juridique adéquate et solide;
- d'exhorter les membres du Conseil d'administration à instruire le Bureau de respecter, dans le processus de la réforme, les principes fondamentaux de l'OIT, en particulier le principe de la négociation collective.